



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0831

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et charte de la participation de la Communauté urbaine - Déclinaison du volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0831

commission principale : urbanisme

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et charte de la participation de la Communauté urbaine - Déclinaison du volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a approuvé, par délibération du 19 mai 2003, une charte de la participation qui a affirmé l'ambition de développer la participation citoyenne et le débat public dans l'exercice de l'ensemble de ses compétences.

Dans le champ du renouvellement urbain, le CUCS d'agglomération et les conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) prévoient également une participation active des habitants. Cette volonté doit se traduire par une structuration plus forte des règles et des modalités de concertation dans ces opérations avec notamment, pour chaque projet, la mise en place d'une instance de type comité de suivi participatif.

Les opérations de renouvellement urbain se caractérisent par l'existence de projets lourds, complexes, couvrant de vastes territoires sur une durée longue impliquant une multiplicité de maîtrises d'ouvrage, dont le résultat modifie sensiblement le paysage initial et les équilibres sociaux des quartiers concernés.

En outre, les enjeux du renouvellement urbain ne se limitent pas au périmètre du projet urbain mais doivent être débattus également à l'échelle de l'agglomération. C'est pourquoi, il faut veiller à la convergence des enjeux d'agglomération et des intérêts de proximité et à une compréhension mutuelle de ces enjeux par les acteurs concernés à ces deux échelles.

La proposition de déclinaison de la charte de la participation a donc pour objet de préciser les engagements de tous les signataires en matière de participation citoyenne au regard des caractéristiques particulières du renouvellement urbain.

Les démarches participatives à conduire dans ces opérations doivent permettre aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux d'intervenir dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain. La concertation devient un volet à part entière de la conduite de projet et du processus d'élaboration de la décision. Cependant, les élus décident *in fine* du projet à mettre en œuvre en cohérence avec les objectifs de leur plan de mandat. La concertation est une aide à la conception, pas une coproduction ; la concertation est une aide à la décision, pas une codécision.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigée la déclinaison du volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain soumise à l'approbation du Conseil. Ce texte engage les acteurs sur un certain nombre de principes à respecter et propose des modalités d'organisation et de conduite des démarches locales de concertation.

Pour être crédible dans sa mise en œuvre, il est proposé à la signature, outre la Communauté urbaine, des partenaires suivants :

- les communes en renouvellement urbain,
- l'Etat,
- la Région,
- les bailleurs sociaux représentés par leur association ABC HLM,
- les associations représentatives d'habitants,
- le conseil de développement de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la déclinaison du volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain.

2° - Autorise monsieur le président à signer la charte de la participation avec l'ensemble des partenaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.